

Le 6 juillet 2016

16-69

## **Brampton va modifier le règlement concernant la vente et l'utilisation des feux d'artifice à l'usage des consommateurs**

BRAMPTON, ON : ce jour, le Conseil a demandé au personnel de réviser le règlement sur les pièces pyrotechniques afin d'autoriser les feux d'artifice à courte portée sur toutes les propriétés résidentielles de Brampton les jours de la fête de Victoria, la fête du Canada, Diwali et la veille du jour de l'An, sans qu'un permis soit nécessaire.

Les pièces pyrotechniques à courte portée sont celles qui devraient atterrir à moins de trois mètres (10 pi) après leur déclenchement (par ex., les fontaines, roues, roues terrestres, cierges magiques).

Le nouveau règlement comprend l'interdiction à l'usage personnel ou résidentiel de toute pièce pyrotechnique de type fusée. Les pièces pyrotechniques de type fusée sont celles qui doivent atterrir à plus de trois mètres (10 pi) de leur lieu d'allumage (par ex., les chandelles romaines, lanternes volantes, fusées explosives et barrages).

Ces recommandations sont les conclusions tirées de réunions avec plusieurs intervenants dont des fournisseurs de pièces pyrotechniques, l'Association de l'industrie des feux d'artifice, des lieux du culte, et des commentaires reçus de concitoyens.

### **Points importants**

- Jusqu'à ce que le règlement soit modifié (et approuvé par le Conseil), le processus actuel de délivrance de permis pyrotechnique gratuit demeure en vigueur pour tous les feux d'artifice à usage personnel et les demandes seront étudiées au cas par cas.
- La modification du règlement sur les pièces pyrotechniques et du règlement d'exploitation commerciale inclura des restrictions concernant la vente de pièces pyrotechniques de type fusée, l'obligation de suivre une formation annuelle et des droits de permis annuels de 1 600 \$ à 2 000 \$.
- La Ville prévoit aussi une campagne de sensibilisation à l'utilisation sécuritaire des feux d'artifice à courte portée.
- La Ville continuera d'interdire l'usage de feux d'artifice dans les rues, sur les trottoirs, dans les cours d'écoles et autres lieux publics.

### **Citation**

« Après consultation avec nos résidents, les groupes communautaires et religieux locaux ainsi qu'auprès de membres de l'industrie pyrotechnique, la Ville a mis en place un nouveau règlement en matière d'utilisation des feux d'artifice à Brampton. Ce nouveau règlement espère répondre aux préoccupations relatives à la sécurité soulevées par ses résidents.

Le nouveau règlement permettra à nos résidents de s'exprimer durant les fêtes religieuses et autres célébrations tout en accordant la priorité à la santé et à la sécurité. »

- *Madame la mairesse, Linda Jeffrey*

-30-

**À propos de Brampton** : neuvième ville en importance au Canada, Brampton célèbre sa population diversifiée qui représente 209 origines ethniques et 89 langues différentes. Les résidents et visiteurs de Brampton ont accès à des installations récréatives ultramodernes et à un des systèmes de transport les plus évolutifs au Canada. L'hôpital municipal de Brampton, inauguré en 2007, fait partie du William Osler Health System, un des plus importants hôpitaux communautaires au Canada. Pour plus de renseignements, visitez [www.brampton.ca](http://www.brampton.ca) ou suivez @CityBrampton sur Twitter.

**CONTACT MÉDIA**

Natalie Stogdill  
Coordonnatrice média  
Ville de Brampton  
[905-874-3654](tel:905-874-3654) | [natalie.stogdill@brampton.ca](mailto:natalie.stogdill@brampton.ca)